

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 25 JUIN 2019

Présents : Mr. H. GIROUD-GARAMPON, J. SABATINO, F. NARDIN, J. DA CUNHA VELOSO,

Excusé : O. METE, D. FRANZIN, C. FARRAT.

COURRIER

CLUB :

ST ANDRE LE GAZ : En D1 du district de l'Isère, le statut fédéral de l'arbitrage impose d'avoir 2 Arbitres majeurs dont 1 arbitre âgé de 21 ans et plus au 1er janvier de la saison concernée.

Mr MAYETTE Bertho né en 1983 est l'arbitre majeur et de plus de 21 ans.

Mr PUPINO Niels né le 05/12/2001 n'avait pas 18 ans au 1^{er} Janvier 2019.

AS ST ETIENNE DE CROSSEY: La meilleure démarche c'est de trouver un jeune au club intéressé par l'arbitrage, lui faire passer l'examen d'arbitre en octobre.

ARBITRE:

Mr. BARRIERE Eddy:

Au 25 Juin 2019, le club de DEUX ROCHERS existe toujours.

Si vous quittez le club de deux rochers vous devenez indépendant pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021.

Le Président
H GIROUD-GARAMPON

Le Secrétaire
Florent NARDIN